



**ELIGIBILITY
AND SELECTION
CRITERIA**

U18 2024



**CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ
ET DE SÉLECTION**

U18 2024

March 18, 2024

Eligibility and Selection Criteria 2024 u18 National Development Team

Français débute à la p.4

Purpose

The purpose of this document is to outline the criteria that shall be used to select the u18 national development athletes to take part in a regional development camp and a domestic summer development and intersquad camp.

Eligibility Criteria

At the time of selection, athletes seeking nomination to the camps.

- 1) Must be born between January 1, 2007 and December 31, 2007.
- 2) Must sign an Athlete Agreement as required by Ringette Canada.
- 3) Must play in the highest level of play for their age group or highest level available in the region they reside in. (unless exempt due to injury or other reason approved in writing by Ringette Canada's Sport Director).
- 4) Must be prepared to participate in on-line education leading up to camps and meetings with positional coaches post camp.
- 5) Must be prepared to complete athlete feedback forms following on-line sessions and camps.
- 6) Must not be serving a period of ineligibility for an anti-doping rule violation or be under a provisional suspension following the assertion of an anti-doping rule violation by either the Canadian Centre for Ethics in Sport or any other Anti-Doping Organization;
- 7) Must meet the following eligibility requirements as outlined in Ringette Canada's National Team Program Policy (Section 8) which states:
 - a) Have been identified and invited by Ringette Canada to selection camps;
 - b) Be registered and in good standing with Ringette Canada, the provincial ringette association, and the local ringette association;
 - c) Be a citizen of Canada or have resided in Canada for at least one (1) year immediately preceding the event;
 - d) Pay any required fees;
 - e) Attend all selection camps as required; and
 - f) Be eligible to participate as per the rules of the applicable event.

Selection Factors

To be named to the u18 National Development Roster an athlete must meet the criteria listed above as well as:

Physical Attributes, Skills & Tactical Assessment

Athlete selection shall be based on the information outlined in following source documents:

TRAIN TO COMPETE Essentials

Ringette Athlete Development Matrix_(Train to Compete Stage) (p.68-71)

Ringette Canada's Athlete Evaluation Guidelines shall be used to assess and select our athletes throughout this process and will include but not be limited to:

- **Character Attributes:** As role models and ambassadors for our sport and country, the u18 Teams shall be composed of athletes that embody Ringette Canada's core values.

We are seeking athletes that are innovative, collaborative, accountable, respectful and strive for excellence each and everyday, on and off the ice; in life. As a program we strive for continuous improvement. We are seeking athletes that are great people, that are coachable, that have the will to further develop and refine their skills, are solution focused, adaptable, have high compete and resilience ability to execute the game plan, that come with a winning mindset,. All athletes must be ready, willing and able to adapt to all roles within the team (offensive, defensive, playing or non dressing roster positions) as assigned based on the greater need of the team. Ringette Canada is seeking a “Team First” attitude from each and every member of the development and alternate squads.

- **Physical Attributes:** on-ice presence, an impact player, ability to gain advantage on their opponent both offensively and defensively, play strong body position and maintain control while battling 1v1. All athletes must demonstrate exceptional strength, stamina, endurance and the ability to effectively physically recover from high intensity work. Athletes must demonstrate the consistent ability to skate and possess exceptional ring skill, forechecking and backchecking dominance while under contact and pressure competing at the national and international level.
- **Skills & Tactical Assessment:** ice awareness, ability to read the ice, the game situation, one's teammates and opponents, decision-making ability while under pressure, adaptability, individual defensive (when our team is not in possession of the ring), transitional (when possession is/has changed) and offensive (when our team is in possession of the ring) skill, ability and responsibility to manage the ring; ability to gain, sustain and leverage advantage in multiple situations;.
- **Team Play Assessment:** ability to execute consistently with excellence within the structure provided in all three zones of the ice or in the case of a goalkeeper contribute to defensive and offensive team play. Decision-making ability while under pressure and the ability to adapt.

Fitness Targets

Fitness targets shall be established by Ringette Canada through a collaborative process which includes Ringette Canada's Strength and Conditioning Consultant and the u18 National Team Program coaching staff. General Fitness Targets were made available January 1, 2024 for the u17, u18, Junior and Senior National Team Programs. Specific goals and targets for this age and stage of athlete have been developed from the August 2023 Camp. Any changes in the fitness targets will be communicated to the athlete pool at least 6 weeks prior to implementation. Athletes shall be required to log and submit their training regularly to remain eligible for the Playing Roster.

Minimum Training Expectation

In addition to the time spent together during camp and through an active participation with their club teams, athletes are also expected to adhere to a training and development program (mental, physical, technical and individual tactic) in preparation for the next level of their development in line with National and International Play. The program is prepared specifically for high performance ringette athletes and is reported to the u18 national team coaching staff.

National Team Athletes can therefore expect to dedicate a minimum of 10-15 hrs per week training both on and off the ice. This training should be in partnership and alignment with their current programs.

Changes and Notification

Should any of the eligibility requirements enumerated above change between the time of publication of this document and the time of the event, all athletes in the selection pool will be promptly notified.

Positions Available

Training Roster

A total of up to 68 athletes will be divided between two regional camps. 34 athletes each will be selected to the East and West May Summer Camps. The u18 Summer Development Roster will be made up of a select group of up to 34 athletes that will take part in Ringette Canada's summer training and development in August. The 2024 Rosters may include up to 34 athletes with up to two (2) alternate athletes that may be added if an athlete is deemed unfit to play for medical reasons and therefore is removed from the Playing Roster. The team composition based on positions shall be at the discretion of the u18 National Team Head Coaches. An athlete on the *Training Roster* shall attend regional camp (and if selected to summer camp), and on-line educational sessions.

Exceptional Circumstances

As per Section 12 and 13 of the National Team Program Policy:

Athletes may be added to the team as authorized by the Sport Director and the Ringette Canada Executive Director, upon their sole discretion, if an athlete(s) was unable to participate in mandatory events, competitions or evaluations due to illness, injury, other medical circumstance or personal, educational, or competitive commitments.

If unforeseen circumstances arise which do not allow for this selection process or its timelines to be implemented as planned, the Sport Director reserves the right to identify an alternate process or alternate timelines. Should this occur, athletes will be notified of these changes in a timely manner.

Exemption Requests

Exemption requests are to be made to Ringette Canada's Sport Director.

All requests must be submitted in writing and shall be treated in no less than 7 business days. Exemptions shall be treated on a case by case basis.

Exemption forms can be found [HERE](#).

Appeals

Section 19 - National Team Program Policy

Any appeal against a decision can be made in accordance with the scope and application of Ringette Canada's Appeal Policy.

Ringette Canada National Team Policy

Athletes participating in the selection process are expected to have read and understood Ringette Canada National Team Policy.

Any questions arising from their review of the policy should be directed to Ringette Canada's Sport Director (Shelley@ringette.ca).

Critères d'éligibilité et de sélection **Équipe nationale de développement 2024 u18**

Objectif

L'objectif de ce document est de présenter les critères qui seront utilisés pour sélectionner les athlètes de développement national des moins de 18 ans qui participeront à un stage de développement régional et à un stage de développement et d'interéquipes national d'été.

Critères d'éligibilité

Au moment de la sélection, les athlètes souhaitant être nommé.e.s pour les stages.

- 1) Doivent être né.e.s entre le 1er janvier 2007 et le 31 décembre 2007.
- 2) Doivent signer l'entente de l'athlète exigée par Ringuette Canada.
- 3) Doivent jouer au plus haut niveau de jeu de leur groupe d'âge ou au plus haut niveau disponible dans la région où ils résident (à moins d'être exempté.e.s en raison d'une blessure ou d'une autre raison approuvée par écrit par la directrice du sport de Ringuette Canada).
- 4) Doivent être prêt.e.s à participer à des formations en ligne avant les stages et à des réunions avec les entraîneur.e.s de position après le stage.
- 5) Doivent être prêt.e.s à remplir les formulaires de commentaires des athlètes à la suite des sessions en ligne et des stages.
- 6) Ne doivent pas purger une période de suspension pour violation des règles antidopage ni faire l'objet d'une suspension provisoire à la suite de la constatation d'une violation des règles antidopage par le Centre canadien pour l'éthique dans le sport ou toute autre organisation antidopage.
- 7) Doivent satisfaire aux critères d'admissibilité suivants, tels que décrits dans la Politique du programme de l'équipe nationale de Ringuette Canada (section 8), qui stipule ce qui suit :
 - a) Avoir été identifié.e et invité.e par Ringuette Canada à des stages de sélection ;
 - b) Être inscrit.e et en règle auprès de Ringuette Canada, de l'association provinciale de ringuette et de l'association locale de ringuette ;
 - c) Être citoyen.ne canadien.ne ou avoir résidé au Canada pendant au moins un (1) an immédiatement avant l'événement ;
 - d) Payer toutes les taxes requises ;
 - e) Participer à tous les stages de sélection, le cas échéant ; et
 - f) Être éligible pour participer selon les règles de l'événement en question.

Facteurs de sélection

Pour être nommé.e sur la liste nationale de développement des moins de 18 ans, un.e athlète doit répondre aux critères énumérés ci-dessus ainsi que ce qui suit.

Attributs physiques, compétences et évaluation tactique

La sélection des athlètes se fait sur la base des informations contenues dans les documents de référence suivants :

S'ENTRAÎNER À LA COMPÉTITION [Essentiels](#)

Matrice de développement de l'athlète de ringuette (étape de l'entraînement à la compétition) (p.68-71)

Les lignes directrices d'évaluation des athlètes de Ringuette Canada serviront à évaluer et à sélectionner nos athlètes tout au long de ce processus et comprendront, sans s'y limiter, les éléments suivants

- **Attributs de caractère :** En tant que modèles et ambassadeur.rice.s de notre sport et de notre pays, les équipes des moins de 18 ans doivent être composées d'athlètes qui incarnent les valeurs fondamentales de Ringuette Canada. Nous recherchons des athlètes qui sont innovateur.rice.s, collaboratif.ve.s, responsables, respectueux.ses et qui visent l'excellence chaque jour, sur la glace et en dehors, dans la vie. En tant que programme, nous nous efforçons de nous améliorer continuellement. Nous recherchons des athlètes qui sont de bonnes personnes, qui peuvent être entraîné.e.s, qui ont la volonté de développer et d'affiner leurs compétences, qui sont axé.e.s sur les solutions, qui s'adaptent, qui ont une grande capacité de compétition et de résilience pour exécuter le plan de jeu, qui viennent avec un état d'esprit gagnant. Toutes les athlètes doivent être prêt.e.s, désireux.ses et capables de s'adapter à tous les rôles au sein de l'équipe (offensifs, défensifs, en tenue ou non) selon les besoins de l'équipe. Ringuette Canada cherche à ce que chaque membre de l'équipe de développement et de l'équipe de remplacement adopte une attitude d'"équipe d'abord".
- **Caractéristiques physiques :** présence sur la glace, joueur.euse d'impact, capacité à prendre l'avantage sur l'adversaire tant sur le plan offensif que défensif, bonne position corporelle et maîtrise du jeu à 1 contre 1. Tou.te.s les athlètes doivent faire preuve d'une force, d'une résistance et d'une endurance exceptionnelles, ainsi que de la capacité de récupérer physiquement après un travail de haute intensité. Les athlètes doivent faire preuve d'une capacité constante à patiner, d'une habileté exceptionnelle de maniement de l'anneau, d'une dominance dans l'échec avant et arrière, tout en étant soumis.e au contact et à la pression de la compétition au niveau national et international.
- **Compétences et évaluation tactique :** connaissance de la glace, capacité à lire la glace, la situation de jeu, ses coéquipier.ère.s et ses adversaires, capacité à prendre des décisions sous pression, adaptabilité, compétences individuelles défensives (lorsque notre équipe n'est pas en possession de l'anneau), de transition (lorsque la possession est/a changé) et offensives (lorsque notre équipe est en possession de l'anneau), capacité et responsabilité de gérer l'anneau ; capacité à gagner, maintenir et tirer parti de l'avantage dans de multiples situations ;.
- **Évaluation du jeu d'équipe :** capacité à exécuter avec constance et excellence les jeux dans le cadre de la structure fournie dans les trois zones de la glace ou, dans le cas d'un.e gardien.ne de but, à contribuer au jeu d'équipe défensif et offensif. Capacité à prendre des décisions sous pression et à s'adapter.

Objectifs de condition physique

Les objectifs de condition physique sont établis par Ringuette Canada dans le cadre d'un processus de collaboration auquel participent li conseiller.ère en musculation et en condition physique de Ringuette Canada et le personnel d'entraîneur.e.s du programme de l'équipe nationale des moins de 18 ans. Les objectifs de condition physique générale ont été rendus disponibles le 1er janvier 2024 pour les programmes de l'équipe nationale des moins de 17 ans, des moins de 18 ans, des juniors et des seniors. Des objectifs et des cibles spécifiques pour cet âge et ce stade de développement de l'athlète ont été élaborés à partir du stage d'août 2023.

Toute modification des objectifs de condition physique sera communiquée au groupe d'athlètes au moins six semaines avant sa mise en œuvre. Les athlètes sont tenus d'enregistrer et de soumettre régulièrement leurs entraînements afin de rester éligibles pour l'alignement.

Attentes minimales en matière de formation

En plus du temps passé ensemble pendant le stage et par une participation active avec leurs équipes de club, les athlètes doivent également adhérer à un programme d'entraînement et de développement (mental, physique, technique et tactique individuel) en préparation pour le prochain niveau de leur développement en ligne avec le calibre de jeu national et

international. Le programme est préparé spécifiquement pour les athlètes de ringuette de haut niveau et est rapporté à l'équipe d'entraîneur.e.s de l'équipe nationale des moins de 18 ans.

Les athlètes de l'équipe nationale peuvent donc s'attendre à consacrer au moins 10 à 15 heures par semaine à l'entraînement sur la glace et hors glace. Cet entraînement doit s'inscrire dans le cadre d'un partenariat et d'une harmonisation avec leurs programmes actuels.

Modifications et notification

Si l'une des conditions d'éligibilité énumérées ci-dessus venait à être modifiée entre le moment de la publication du présent document et celui de la manifestation, tou.te.s les athlètes du groupe de sélection en seraient rapidement informé.e.s.

Postes à pourvoir

Liste d'entraînement

Un total de 68 athlètes sera réparti entre deux stages régionaux. 34 athlètes seront sélectionné.e.s pour chacun des stages d'été de l'est et de l'ouest du mois de mai. La liste de développement estival des moins de 18 ans sera composée d'un groupe sélectionné de 34 athlètes qui participeront à l'entraînement et au développement estival de Ringuette Canada au mois d'août. L'alignement de 2024 peut comprendre jusqu'à 34 athlètes et jusqu'à deux (2) athlètes remplaçant.e.s qui peuvent être ajouté.e.s si un.e athlète est jugé.e inapte à jouer pour des raisons médicales et qu'il est donc retiré.e de l'alignement. La composition de l'équipe en fonction des postes est laissée à la discrétion des entraîneur.e.s en chef de l'équipe nationale des moins de 18 ans. Un.e athlète inscrit.e sur la liste d'*entraînement* doit participer à tous les stages d'entraînement, et aux séances de formation en ligne.

Circonstances exceptionnelles

Conformément aux sections 12 et 13 de la politique du programme de l'équipe nationale : Les athlètes peuvent être ajouté.e.s à l'équipe avec l'autorisation de la directrice du sport et de la directrice générale de Ringuette Canada, à leur seule discrétion, si un.e athlète n'a pas pu participer aux événements, compétitions ou évaluations obligatoires en raison d'une maladie, d'une blessure, d'une autre circonstance médicale ou d'engagements personnels, éducatifs ou compétitifs.

Si des circonstances imprévues empêchent la mise en œuvre de ce processus de sélection ou de son calendrier comme prévu, la directrice du sport se réserve le droit d'identifier un processus alternatif ou un calendrier alternatif. Dans ce cas, les athlètes seront informé.e.s de ces changements en temps utile.

Demandes de dérogation

Les demandes d'exemption doivent être adressées à la directrice du sport de Ringuette Canada.

Toutes les demandes doivent être soumises par écrit et sont traitées dans un délai d'au moins 7 jours ouvrables.

Les exemptions sont traitées au cas par cas.

Les formulaires d'exemption sont disponibles [ICI](#).

Appels

Section 19 - Politique du programme de l'équipe nationale

Tout appel d'une décision peut être fait conformément à la portée et à l'application de la politique d'appel de Ringuette Canada.

Politique de l'équipe nationale de Ringuette Canada

Les athlètes qui participent au processus de sélection sont censé.e.s avoir lu et compris la politique de l'équipe nationale de Ringuette Canada.

Toute question découlant de leur examen de la politique doit être adressée à la directrice du sport de Ringuette Canada (Shelley@ringette.ca).